



Réinscriptions
Elèves de 1^{re} - Tle Générale - Tle STMG
2^{me} Année CAP - 1^{re} BACPRO -
1^{re} BAC-PRO - 2^e Année de BTS
Année scolaire 2022-2023

Vous pouvez dès maintenant procéder à votre **REINSCRIPTION EN LIGNE** (par mail) en respectant la procédure ci-dessous :

DATES	CLASSES	CLASSES	PIECES à fournir avec l'inscription
Du 20/06/2022 au 24/06/2022 De 8h à 12h30	*1 ^{ères} Générales *Terminales GT *Terminales S.T.M.G	2 ^{ème} année CAP 1 ^{ères} BAC Professionnel (Sauf MAV et MHR)* Tles BAC Professionnel 2 ^{ème} année BTS EB/EEC	Rappel : 2 photos d'identité avec Nom prénom classe (tenue et coiffure correcte exigées) Attestation d'assurance Fiche d'inscription complétée Autorisations à télécharger sur le site et à compléter Copie pièce d'identité recto verso Copie attestation de recensement (élève de 16 ans et plus) (Consulter la liste des pièces sur le site)

PROCEDURE

1. **Sur le site EDUCONNECT ou SIECLE** (<https://educonnect.education.gouv.fr>) : Mettre à jour vos coordonnées et celles de votre enfant.
2. **Télécharger et Compléter** la Fiche d'inscription et les différentes autorisations et attestations à fournir, dans PRONOTE ou sur le site du LPO <http://site.ac-martinique.fr/lpolajetee/>

POUR LES ANCIENS ELEVES DU LPO FRANCOIS :

Joindre à la fiche d'inscription, 2 photos d'identités, l'attestation d'assurance, pièce d'identité recto-verso ou passeport et les autres documents à télécharger et compléter.

Mettre le tout dans **UNE GRANDE ENVELOPPE** portant vos Nom, Prénom, Niveau, adresse Mail et téléphone.

Déposer le dossier complet à L'ACCUEIL du lycée du 20 au 24 juin de 7h30 à 15h00.

REMARQUE : les élèves ayant demandé une 1^{ère} STMG, une 1^{ère} BAC-PRO MAV ou 1^{ère} MHR (Orientation après la 2de) doivent attendre l'avis d'affectation pour s'inscrire. (Affectation prévue le 01 Juillet)

FRAIS DE DEMI-PENSION ET INTERNAT

Veuillez consulter les informations qui seront diffusées à cet effet sur le site du Lycée.

<http://site.ac-martinique.fr/lpolajetee/>

L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT SERA EFFECTIVE SI SON DOSSIER EST COMPLET. UNE ATTESTATION VOUS SERA REMISE OU TRANSMISE APRES CONTROLE ET VALIDATION PAR L'ETABLISSEMENT